



Haras
National de
Lamballe

Syndicat Mixte

SYNDICAT MIXTE DU HARAS DE LAMBALLE

Comité Syndical du 23 novembre 2024

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2025

Suite à la convocation en date du 10 octobre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le samedi le 23 novembre 2024 à 9 h 30 à la salle Aubère de L'espace Lamballe Terre et Mer, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane DE SALLIER DUPIN

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON

Pour Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD, Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE, Nathalie BOUZID, Nathalie TRAVERT-LE ROUX

Pour la Ville de Lamballe Armor : Thierry GAUVRIT, David BURLLOT, Laëtitia RICHEUX

Absents : Yon Berthelot Adeline, Arnaud LECUYER, Gaëlle NIQUE, Véronique MEHEUT, Loïc ROSCOUET, Nadine L'ECHELARD, Solenn MESLAY, René DEGRENNE, Christophe ROBIN, Jean-Luc GUYMARD, Yves MEGRET

Objet : PARTICIPATION DES COLLECTIVITES

La participation annuelle demandée aux quatre collectivités membres du Syndicat Mixte du Haras est de 145 000.00 €.

Le comité Syndical autorise le président à solliciter cette participation auprès des collectivités membres du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical,

AUTORISE Le président à solliciter les collectivité membres du Syndicat Mixte à hauteur de 145 000 € au titre de l'exercice 2025.

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Le 23 novembre 2024

Fait et délibéré à LAMBALLE le 23 novembre 2024

Pour copie conforme à l'original

A LAMBALLE, le 23 novembre 2023

Certifié transmise en Préfecture le 26 novembre 2024

Le Président
Fabien VITEL

